

APPEL À PROJETS

Contrat de Ville de Cap Excellence

2024

NOTE DE CADRAGE

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 21 FÉVRIER 2024



ATTENTION

Pour répondre à l'appel à projets 2024, vous devez prendre contact avec le service politique des la ville de Cap Excellence (06 90 54 23 34) et les équipes projet des villes.

SOMMAIRE

03

Présentation du Contrat de Ville

06

Répondre à l'appel à projets

09

Calendrier

10

Les contacts clés

11

Annexes

- **Fiches par QPV**

14- QUARTIER VIEUX- BOURG / LES LAURIERS

15- QUARTIER BOISSARD / MORNE FLORY

16- QUARTIER GRAND-CAMP

17- QUARTIER CHEMIN NEUF / CARÉNAGE

18- QUARTIER RAIZET / COUR CHARNEAU

19- QUARTIER MORTENOL

- **Les quartiers de veille**

Présentation du Contrat de Ville de Cap Excellence et cadre de l'appel à projets

Le contrat de ville de la communauté d'agglomération Cap Excellence, élaboré en 2015, a été évalué à mi-parcours et a fait l'objet en 2020 d'un *Protocole d'engagements renforcés et réciproques* qui a recentré ses objectifs opérationnels pour la période 2020 à 2022.

Comme définit dans la convention cadre et la convention d'application territoriale, Il repose sur :

- Une géographie de quartiers prioritaires et de veille active (7 QPV et 11 QVA) ;
- Un ensemble d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels organisés selon trois piliers déclinés en axes thématiques : cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et projet urbain (NPNRU-RUCAP).
- Une approche par quartier avec des diagnostics localisés, des enjeux et des objectifs adaptés à chacun.

C'est le cadre à respecter pour élaborer des actions-réponses pour chaque quartier cible.

Trois objectifs transversaux doivent aussi être pris en compte par les partenaires institutionnels et les porteurs de projets :

- L'égalité femme-homme,
- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations.

L'appel à projets annuel combine une approche qui passe par des réponses thématiques adaptées à chaque quartier cible et un engagement dans des projets de territoire qui articule l'urbain, l'économique et le social.

2024 est une année charnière pour le contrat de ville : année de la prochaine contractualisation de la politique de la ville. La démarche projet de quartier, pour les QPV et les QVA, reste un enjeu plus que prioritaire.

Pour faciliter les interventions des opérateurs de proximité dès la phase de montage des projets, la mission des équipes de projet de Cap Excellence et des villes, et des référents des partenaires signataires (Préfecture, Services de l'Etat, Département, Région, CAF, Pôle emploi, Mission Locale, etc.) consiste à :

- Repérer et Mobiliser prioritairement les financements de droit commun existants sur les enjeux thématiques des trois piliers du contrat ;
- Mettre en œuvre un accompagnement opérationnel de proximité et en continue à toutes les étapes du projet annuel ;
- Elaborer une programmation annuelle globale d'actions de proximité, en nombre et en qualité, qui réponde de manière très opérationnelle aux enjeux des quartiers et aux besoins des habitants ;
- Travailler à l'échelle de chaque quartier l'articulation des interventions et des programmes d'actions, dans une approche globale, notamment sur les quartiers éligibles au NPNRU-RUCAP.

Echelles territoriales des projets

LES TERRITOIRES DES PROJETS ASSOCIATIFS

AGGLOMÉRATION

Les projets concernent les trois villes membres de Cap Excellence

INTERCOMMUNALITÉ

Les projets concernent deux des trois villes membres de Cap Excellence

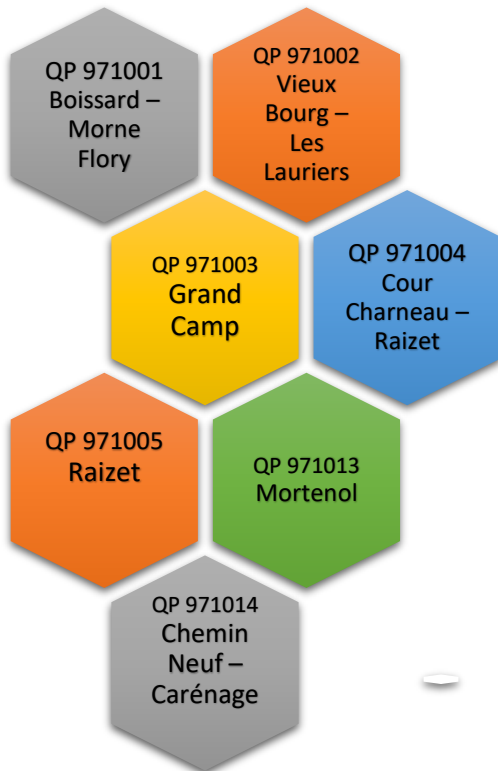
PROXIMITÉ

Les projets concernent une seule des villes membres de Cap Excellence

- Boiripeaux
- Nérée-Bazin
- Abymes Bourg
- Dugazon -Petit Perou
- Quartier Caduc

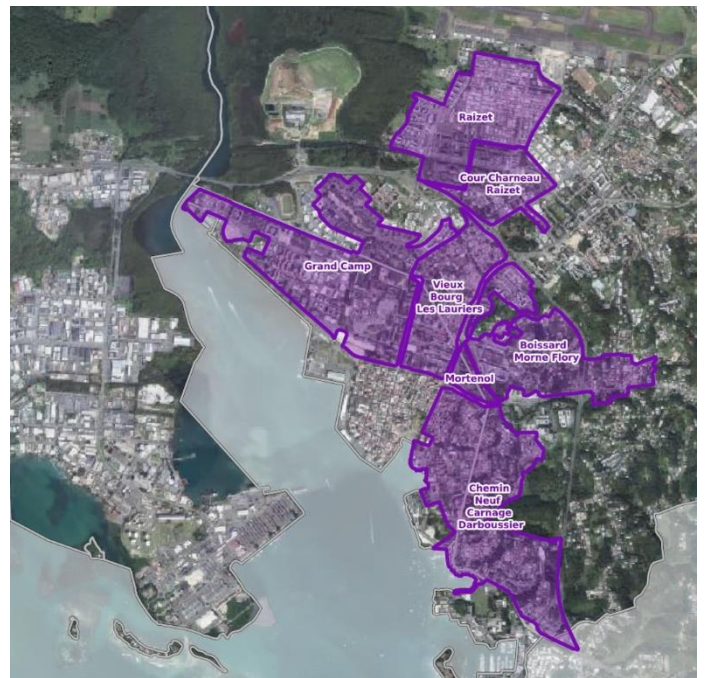


LES 7 QUARTIERS PRIORITAIRES DE CAPEXCELLENCE



LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

Les projets présentés en réponse à l'appel à projets devront impérativement apporter des réponses précises aux problématiques des quartiers QPV et QVA.



Carte des quartiers prioritaires du territoire de Cap Excellence

Axes recherchés dans tous projets

La démarche projet de quartier

« Un projet de quartier peut être défini comme un projet bâti pour un quartier identifié par les acteurs locaux à partir des besoins repérés et qui combine chaque réponse individuelle et collective pour construire un projet global pour les habitants »

Pour la programmation 2024, **les opérateurs sont invités à s'inscrire activement et opérationnellement dans la dynamique du projet collectif de quartier, tel que rappelée par les dernières réunions de proximité avec les acteurs locaux : associations, structures labélisées (centres sociaux, EVS), équipements municipaux.**

La démarche de projets de quartier concerne, tous les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active :

- Elle s'appuie sur les **diagnostics localisés** et les enjeux propres à chaque quartier pour définir des actions-réponses adaptées ;
- Elle prend **appui sur les acteurs locaux associatifs** et, depuis 2020, sur les centres sociaux en charge des projets sociaux pour chaque quartier, agréés dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) entre les villes et la CAF Guadeloupe.

Le projet de quartier définit ainsi :

- Les principales réalisations et les ressources du quartier, Les enjeux (forces/faiblesses) du périmètre identifié,
- Les actions prioritaires, à développer ou à pérenniser, à inscrire dans la programmation du contrat de ville.

C'est une démarche :

- Partenariale avec les acteurs locaux ;
- Participative avec les habitants des quartiers, et les conseils citoyens ;
- Intégrée avec les interventions des institutions de droit commun ;
- Évolutive avec l'actualisation des enjeux des quartiers ;

En annexes du document des fiches par quartier

La mobilisation des politiques de droit commun

- Les droits communs (interventions directes territorialisées et financements) sont prioritairement sollicités au profit de l'accompagnement des populations des quartiers prioritaires et de veille active.
- Une attention particulière est portée à l'articulation des programmes d'actions du contrat de ville avec le droit commun de l'animation de la vie sociale qui fait l'objet d'une territorialisation renforcée, dès 2020, au profit notamment des quartiers prioritaires : les CTG

Les villes des Abymes, Baie-Mahault et Pointe à Pitre dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CGT) signée avec la CAF de la Guadeloupe se sont engagées dans une démarche pour renforcer l'efficacité des actions mises en place en direction des habitants. Ces actions concernent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte des handicaps.

L'animation de vie sociale (AVS) dans la proximité des quartiers s'appuie sur des structures labélisées (Centres Sociaux et Espace de Vie Sociale), associatives ou municipales.

Depuis 2022 tous les QPV de CAP Excellence et un grand nombre de QVA sont couverts par un équipement d'animation de la vie sociale.

La co-construction avec les habitants

Le « vivre ensemble » et la participation des habitants reposent sur la connaissance et le respect des principes de la République, des droits et des devoirs qui leur sont attachés.

Les **conseils citoyens sont installés au cœur de la vie locale des quartiers prioritaires**, comme l'exige la loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les conseillers citoyens sont des acteurs du projet de quartier et pour :

- Représenter les habitants dans les instances de pilotage du contrat de ville et de la RUCAP ;
- Relayer les informations entre les institutions et les habitants ;
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins locaux mieux repérer.

L'animation de la vie sociale

Les espaces de vie sociale

Gérés exclusivement par des associations locales, ils sont implantés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale et / ou isolés. Ils ont pour vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Les priorités thématiques pour les 7 QPV et les 11 QVA

Les orientations prioritaires pour l'ensemble des quartiers de la politique de la ville qui seront valorisées par les financeurs dans l'instruction des dossiers.

- Mener des actions sur l'espace public et aux horaires adaptés aux besoins et à la disponibilité des bénéficiaires : soirées, week-end, vacances scolaires ;
- Conduire des actions menées de manière partenariale avec les acteurs du territoire, dans la dynamique des projets de quartier ;
- Impliquer les habitants dans l'émergence, l'élaboration et la mise en œuvre des actions ;
- Organiser le suivi et l'évaluation des actions.

Proposez des actions qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- L'insertion professionnelle, l'accompagnement vers l'emploi en lien notamment avec la nouvelle **Cité de l'emploi** de l'agglomération Cap Excellence ;
- La parentalité et le lien avec la scolarité : réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire en lien notamment avec les **PRE (Projets de Réussite Éducative)** et la **Cité Éducative** intercommunale sur le quartier Carénage-Darboussier ;
- L'animation de la vie sociale et les actions d'animation des quartiers dans la proximité, en lien avec les **centres sociaux et les EVS** ;
- L'amélioration et la gestion du cadre de vie en termes de valorisation des espaces publics mais aussi d'accessibilité à la culture et au sport, en lien notamment avec **la RUCAP** ;
- La jeunesse et particulièrement la tranche d'âge 16-25 ans ;
- Le public sénior et la prise en compte du vieillissement de la population ;
- L'apprentissage de la langue pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants ;
- L'éducation, la prévention et la promotion de la santé en lien avec **l'ASV (Atelier Santé Ville)** ;
- L'écocitoyenneté et la sensibilisation à la transition écologique ;
- La prévention de la délinquance et les actions de lutte contre le décrochage des jeunes et de lutte contre le sentiment d'insécurité dans l'ensemble des quartiers, en lien avec le **CISPD de l'agglomération et les CLSPD communaux** ;
- L'égalité femme – homme ;
- La mobilité et les déplacements des populations

Les critères d'éligibilité des projets 2024

Toute proposition de nouveaux projets doit faire l'objet d'un échange préalable avec les équipes de projet de l'EPCI Cap Excellence et/ou des villes.

1- Adéquation du projet aux besoins repérés et décrits dans les priorités 2024 du Contrat de Ville

2- Caractère innovant du projet

4- Description des modalités de mises en œuvre : publics cibles, modalités de recrutement et d'accompagnement des publics, qualifications des encadrants, fréquence d'intervention et programmation, maillage partenariale

3- Réalisme budgétaire et capacité à solliciter le co-financement de Droit commun

5- Présence et pertinence des critères de suivi et d'évaluation

Une attention particulière sera réservée aux bilans des projets N-1 pour les demandes de reconduction.

Répondre à l'appel à projets

Contactez le service Politique de la
Ville et projets de quartier : 06 90 54
23 34

Pour répondre à l'appel à projets 2024, vous devez impérativement prendre contact avec le Service Politique de la Ville et projets de quartiers de Cap Excellence

- Des rencontres territorialisées par quartier auront lieu **et** seront ouvertes aux acteurs souhaitant proposer des projets. Les porteurs de projets pourront également bénéficier d'un accompagnement individualisé à cette période.

**Chaque dossier devra faire l'objet
d'une saisie sur le portail DAUPHIN**

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

**La transmission des pièces suivantes sont
obligatoires et à déposer sur Dauphin**

- Les statuts régulièrement déclarés
- La liste des dirigeants de la structure
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le budget prévisionnel de la structure
- La délégation de signature pour attestation sur l'honneur

**Plus de détails dans la procédure de dépôt
Dauphin en annexes.**

Calendrier

**22 janvier 2024
au 21 février 2024**

**22 janvier 2024
Lancement de l'appel à projets 2024
en ligne**

- Accessibilité du dossier appel à projets sur le portail internet de Cap Excellence ;
 - Contacts téléphoniques avec les techniciens référents de Cap Excellence, des villes, de l'Etat, et autres partenaires ;
 - **Accompagnement des porteurs de projets**
- Organisation des réunions de quartier sur les enjeux et objectifs par quartier
 - Accompagnement individualisé des opérateurs
 - Ateliers méthodologiques et thématiques
 - **Bilan intermédiaire des projets annuels 2023**

**21 février 2024
Date limite de dépôt des
dossiers sur la plateforme
Dauphin**

- **Mars 2024 :**
Instruction partenariale des projets
- **Avril /Mai 2024 :**
**Commissions politique de la ville et
Comité de pilotage partenarial de validation de la programmation 2024**

Les contacts Clés

LES RÉFÉRENTS DE L'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE ET DES VILLES

DIRECTION de la POLITIQUE DE LA VILLE - DGPRU

Mr. RENE Michel
Directeur politique de la ville
05 90 21 79 31 – 06 90 38 38 02
michel.rene@capexcellence.net

Mme GENEVIEVE Béatrice
Cheffe de service Politique de la ville et projets de quartier
05 90 82 29 23 – 06 90 54 23 34
beatrice.genevieve@capexcellence.net

Mme NAZAIRE Rwanda
Cheffe de projet territorial
05 90 82 29 23 – 06 90 54 03 34
rwanda.nazaire@capexcellence.net

RÉFÉRENTS SERVICES THÉMATIQUES CAP EXCELLENCE - DGATS

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE & TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

M. MAXO XAvier
Chef de service prévention de la délinquance et tranquillité publique
Coordonnateur CISP
05 90 68 63 90
maxo.xavier@capexcellence.net

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mr. ZORA Patrick
Chef de service Insertion, emploi, ESS
05 90 47 72 55 – 06 90 26 45 05
patrick.zora@capexcellence.net

SANTÉ & ACCÈS AUX SOINS

Mme Nadia LONGFORT
Cheffe de service de santé et lutte contre la grande exclusion
05 90 47 72 58
nadia.longfort@capexcellence.net

RÉFÉRENTS ÉQUIPES COMMUNALES

PROXIMITÉ ABYMES

Mme BELAY-MAURICE Leslie
Chargée de mission
Politique de la Ville
05 90 48 27 21
lbelay@ville-des-abyms.fr

PROXIMITÉ BAIE-MAHAULT

Mme DACALOR Valérie
Directrice Proximité et cohésion sociale
05 90 32 30 54 – 06 90 33 56 18
valerie.dacalor@baimahault.fr

PROXIMITÉ POINTE-A-PITRE

Mme DAVILA Nadia
Directrice du service Vie associative & Politique de la ville
05 90 48 17 61 – 06 90 33 56 82
nadia.davila@ville-pointeapitre.fr

RÉFÉRENTS TECHNIQUES DES PARTENAIRES

ÉTAT

Mme BAPTISTIDE-SINIVASSIN Axelle
Déléguée du préfet
axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr
06 90 67 90 93

Mme DIB Laurence
Chargée de Mission-Service politique de la ville - DEETS
laurence.dib@deets.gouv.fr
06 90 26 06 37

Mme FARENC Karine
Gestionnaire des opérations Politique de la Ville – DEETS
karine.farenc@deets.gouv.fr
05 90 80 50 81

DÉPARTEMENT

Mme LUBINO Pascale
Sous-directrice du DSQ et de la lutte contre l'exclusion
pascale.lubino@cg971.fr
05 90 93 23 81 - 06 90 35 68 06

Mme ARCHIMEDE Betty
Cheffe de service DSQ
betty.archimede@cg971.fr
05 90 93 78 06

Mme DACALOR Léis
Responsable du service Lutte contre les Exclusions
Leis.dacalor@cg971.fr
05 90 93 63 55

RÉGION

Mme CLAIRY Edouina
Cheffe de service du développement des territoires et de la politique de la ville
e.clairy@cr-guadeloupe.fr
05 90 80 43 93

CAF

Mme ROCH Sandra
Responsable du secteur Animation des territoires
sandra.roch@caf.fr
05 90 90 53 81 – 06 90 99 07 52

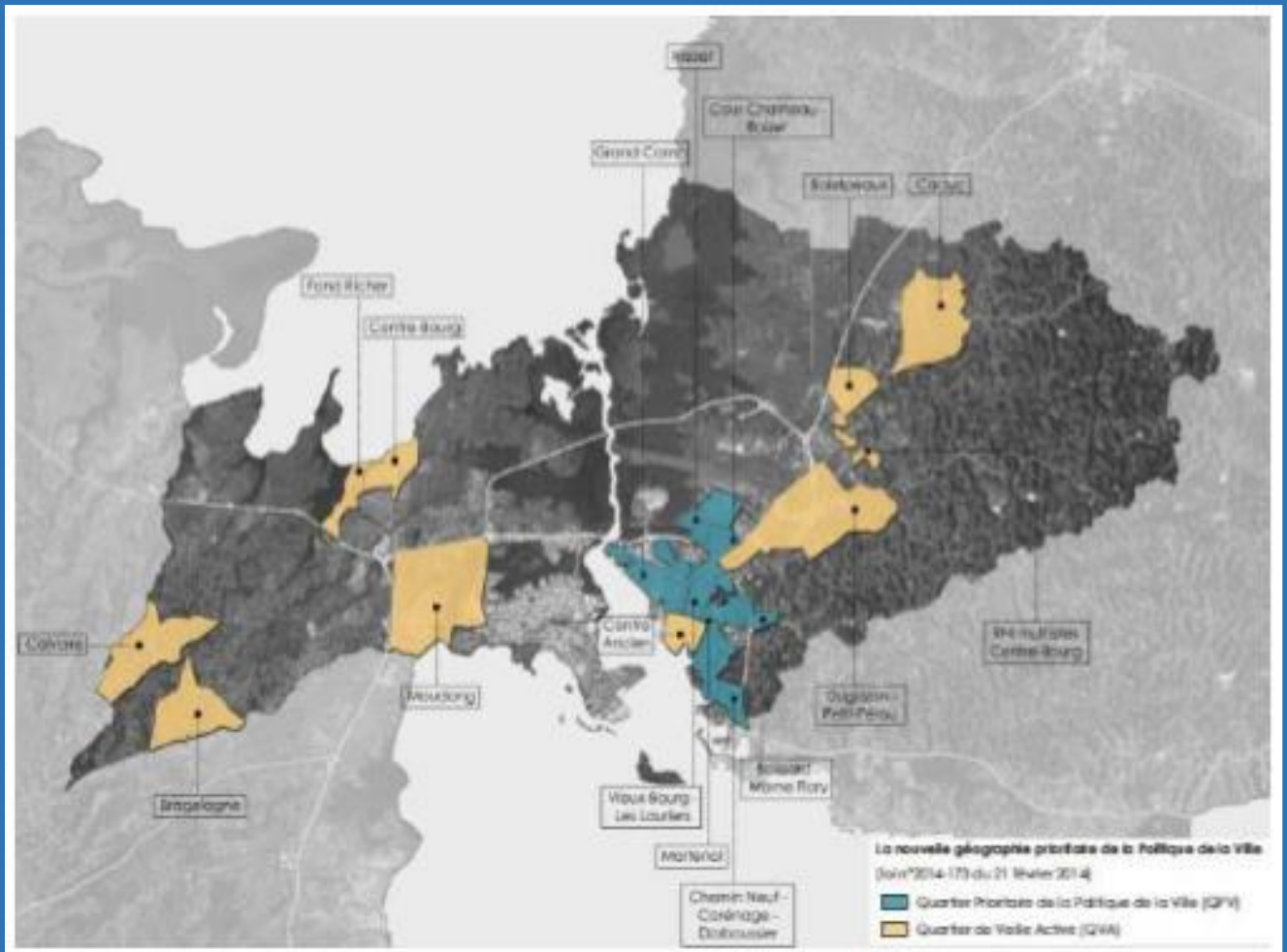
Mme CORVIS Kelly
Conseiller Technique Action Sociale secteur Cap Excellence
kelly.corvis@caf.fr
05 90 90 56 49 – 06 90 93 70 64



ANNEXES

FICHES REPERES PAR QUARTIER (QPV)

CONTEXTE ET OBJECTIFS PRIORITAIRES PAR QUARTIER



Les QPV en bleu, et les QVA en marron du contrat de ville 2015-2022 de Cap Excellence
(Carte tirée du protocole de préfiguration du NPNRU)

FICHE REPERE QPV VIEUX-BOURG / LES LAURIERS

Quartier RUCAP dit « Cœur d'agglomération » : Vx-Brg – Assainissement – Les Lauriers

CONTEXTE DU QUARTIER QPV RUCAP

1 QPV EN RENOUVELLEMENT URBAIN RUCAP, EN PHASE DEMARRAGE SUR LES SOUS-SECTEURS LES LAURIERS ET VIEUX-BOURG.

- Le QPV Vieux Bourg-Les Lauriers, est intercommunal, à cheval des communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre. Il comprend les sous-secteurs : Vieux Bourg, la cour Montbruno, le Morne Fléret, l'Assainissement, les résidences des Lauriers. Au global, le QPV compte environ 2 260 logements, en majorité collectifs (70%) et locatifs (74% de locataires).
- **Les Équipements agréés « Animation de la vie sociale » sur le QPV Vieux-Bourg / Les Lauriers sont :**
 - Le centre social : dont le porteur est à définir ;
 - L'espace de vie sociale de l'Association FOR'ACC (05 90 28 09 88) localisée aux Lauriers

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Vieux-Bourg Morne Fleret Cour Montbruno Cour Popotte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le déploiement du programme de la RUCAP sur ce sous-secteur en visant à : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner le relogement des ménages résidents dans le périmètre de projet de la RUCAP ○ Accompagner l'insertion professionnelle et l'emploi des publics cibles ○ Installer la maison du projet et le programme de concertation des populations locales ○ Accompagner la relocalisation des commerces du quartier ○ Conforter l'accompagnement social des habitants du quartier ○ Lutter contre l'illettrisme ▪ Définir les modalités et objectifs du nouveau projet d'animation de la vie sociale avec les partenaires en compétence
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner la mise en œuvre d'un projet global pour l'animation de la vie sociale porté notamment par le futur Centre social Cœur d'agglomération ○ Accompagner les activités sportives et éducatives des enfants de moins de 15ans ○ Programmer des actions d'insertion professionnelle et d'emploi pour les publics vulnérables ○ Remobiliser les acteurs associatifs du quartier ○ Lutter contre l'illettrisme
Les Lauriers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le programme du NPNRU pour ce secteur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner le relogement des ménages résidents ○ Accompagner l'insertion professionnelle et l'emploi des publics cibles ○ Accompagner la relocalisation des commerces du quartier ○ Conforter l'accompagnement social des habitants du quartier ▪ Conforter l'animation de la vie sociale dans le quartier

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- **Articulation des projets avec le projet social porté par le futur centre social du quartier dit « Cœur d'agglomération » composé du QPV Vieux-Bourg, Assainissement, Les Lauriers, et du QPV de Mortenol. Les futurs locaux du centre social seront construits à Vieux-Bourg et des locaux annexes seront positionnés aux Lauriers, dans le cadre d'un espace intergénérationnel.**

FICHE REPERE QPV BOISSARD -MORNE FLORY

Quartiers Lacroix-Boissard- Sonis- Morne- Flory- Chauvel

CONTEXTE DU QUARTIER QPV

- Quartier de la commune des Abymes, qui compte 4138 habitants en 2017.
- Plusieurs sous-secteurs : Sonis, un secteur d'habitat social récent, issu d'une RHI ; Lacroix et Morne Flory, à l'habitat social collectif et individuel vieillissant ; le Vieux Boissard, Terrain Sonis, Lafont et Morne Udol à l'habitat privé individuel de qualité hétérogène, mais en partie très dégradé ; le quartier Chauvel est composé principalement de maisons individuelles privées.
- La population du QPV est en nette diminution depuis 2011 (-9,8%), notamment sur l'Iris Boissard Morne Flory (-15,5%) ; la population est jeune (40% de moins de 24 ans) et composée d'une part importante d'étrangers (14,3%). Les ménages sont majoritairement isolés ou monoparentaux (40% et 32% respectivement). Un tiers des habitants du QPV est au chômage, et les deux tiers des 18-24 ans sont déscolarisés. Lacroix, Sonis et Morne Flory sont des quartiers jeunes, tandis que Boissard, Morne Udol, Lafont et Chauvel sont plutôt vieillissants. Les communautés haïtiennes et dominiquaises se concentrent dans les quartiers de Boissard, Lafont et Sonis
- **Équipements agréés « Animation de la vie sociale » et autres sur le QPV Boissard / Morne Flory :**
 - Le Centre socio-sportif et la Maison France Service de Lacroix ;
 - Les EVS : AJTS à Sonis (0590 595380) ; Fair Plus à Boissard (0590 464835) ; Fromager à Lacroix (0590 212271)
 - Centre culturel Sonis à Boissard ;
 - Médiathèque Roger TOUMSON à Lacroix ;
 - La mairie de secteur de Lacroix.

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Sonis Boissard Lafont Morne Udol Morne Flory Lacroix	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner la réhabilitation de l'habitat insalubre (RHI) et conforter la gestion urbaine de proximité avec un regard particulier sur les questions de santé – environnement,▪ Appuyer le commerce de proximité et travailler à une meilleure exploitation des nombreux locaux en pied d'immeuble qui restent vides en favorisant l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et l'installation d'activité culturelle et d'animation sociale.▪ Conforter l'animation de la vie sociale globale et sortir les sous-secteurs de leur isolement ;▪ Déployer des actions de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique en mobilisant le tissu associatif et les bailleurs sociaux dans une dynamique complémentaire ;▪ Soutenir les démarches et projets des habitants pour l'amélioration du cadre de vie, les jardins familiaux partagés et la préservation de l'environnement.
Chauvel	<ul style="list-style-type: none">▪ Conforter l'animation de la vie sociale globale et sortir les familles de leur isolement ;▪ Améliorer le cadre de vie et embellissement en prenant en compte la dimension culturelle et patrimoniale.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- **Accompagner le déploiement d'un programme d'animation de la vie sociale ambitieux pour ce grand quartier, et l'accès de proximité aux services publics, à partir d'un partenariat opérationnel de qualité entre le centre social, les nombreux espaces de vie sociale et le tissu associatif intervenant sur chaque sous-secteur.**

FICHE REPERE QPV GRAND-CAMP

Quartiers Grand-Camp- Lauricisque- Bergevin- Henri IV

CONTEXTE DU QUARTIER QPV RUCAP

1 QPV EN RENOUVELLEMENT URBAIN RUCAP SUR LES SECTEURS : GABARRE, BERGEVIN, CHANZY, HENRI IV, MORNE DES CAPITAINES

- Le QPV réunit 3 IRIS des Abymes (Grand Camp Ouest, Grand Camp Nord, et Grand Camp Sud-Est) et 3 IRIS de Pointe-à-Pitre (Rivière Salée, Lauricisque-ZA Bergevin et Henri IV) : D'une superficie de 110 hectares, le quartier prioritaire Grand Camp regroupe 11 037 habitants (2017). Sa population est plutôt jeune, bien que vieillissante. Elle décline ces dernières années ; entre 34 et 48% de demandeurs d'emploi selon les IRIS (contre 39,7% au niveau de l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération Cap Excellence) ; 48% de personnes isolées ; une part importante de familles nombreuses (14% de familles avec plus de 3 enfants) ; 32% de familles monoparentales ;
- Le QPV Grand Camp a été transformé par le PNRU et la RUCAP doit permettre d'achever cette transformation urbaine, économique et sociale d'ampleur : Le secteur Henri IV-Bergevin-Chanzy est en rénovation depuis 2006 au titre de la RUPAP. Le secteur Grand Camp l'est depuis 2009 au titre de la RUZAB.
- **Équipements agréés « Animation de la vie sociale » et autres sur le QPV Grand-Camp :**
 - Centre social de Grand Camp (0590 4757 50), qui intervient déjà hors les murs ;
 - Maison France Service porté par le CCAS des Abymes
 - Centre social Lapwent (0690 49 86 03) ; EVS Association La Tyrolienne (0590 91 81 37) : pour le secteur Lauricisque-Bergevin-Henri IV.

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Grand-Camp	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la continuité du renouvellement urbain du quartier à partir des nouveaux objectifs et programmes de la RUCAP en matière de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Relogement et d'accompagnement social des habitants de la résidence des Chicanes ; ○ Insertion professionnelle et d'emploi pour les publics jeunes et adultes les plus vulnérables ; ○ Appui au développement des potentialités économiques du quartier ; ▪ Mettre en œuvre une programmation d'action d'actions sportives culturelles sur le Morne des Capitaines ; ▪ Accompagner le déploiement des nouveaux équipements structurants : Centre social, Maison France Service et conforter l'animation de la vie sociale dans la proximité des grandes résidences ; ▪ Faciliter le réinvestissement par la population des équipements sportifs de proximité ; ▪ Conforter la gestion urbaine de proximité, ville et bailleurs, dans une dynamique participative en prenant appui sur les ACI du secteur ; ▪ Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation sur les problématiques liées au logement et aux personnes âgées ; ▪ Renforcer l'animation commerciale des secteurs en renouvellement urbain (ZAS) ▪ Dans le cadre du relogement, développer des actions de relogement et de mise en valeur du mobilier
Lauricisque Henri IV Bergevin Chanzy	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain de la RUCAP : <ul style="list-style-type: none"> ○ Relogement et d'accompagnement social des habitants de Bergevin ; ○ Appui au développement des potentialités économiques du quartier ; ○ Insertion professionnelle et emploi pour les publics jeunes et adultes les plus vulnérables ; ▪ Mettre en œuvre une programmation d'action culturelle et sportive sur les sites en friche et en transition de la RUCAP, Chanzy... ▪ Accompagner le déploiement des nouveaux équipements structurants : Centre social, Maison France Service et conforter l'animation de la vie sociale pour l'ensemble du secteur ; ▪ Renforcer l'accompagnement et la sensibilisation sur les problématiques liées au logement et aux personnes âgées. ▪ Favoriser l'amélioration du cadre de vie des secteurs Urba-Gétrin et les zones périphériques au cimetierre

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- Appuyer la montée en puissance de l'animation de la vie sociale à travers les projets sociaux ambitieux des centres sociaux et sur la base d'une forte articulation avec les EVS et les nombreuses réponses du riche tissu associatif de proximité de chaque sous-secteur.

FICHE REPERE QPV CHEMIN NEUF- CARNAGE- DARBOUSSIER

Quartiers Fond Laugier-Chemin Neuf- Darbousier- Blanchard

CONTEXTE DU QUARTIER QPV

1 QPV EN CITE EDUCATIVE POUR LE SECTEUR BOISSARD-CARÉNAGE-CHEMIN NEUF (3 COLLEGES ET 4 GROUPES SCOLAIRES), AVEC DES PARCOURS EDUCATIF INDIVIDUEL, DE LA PETITE ENFANCE JUSQU'A L'INSERTION PROFESSIONNELLE.

- Le QPV Chemin Neuf – Carénage – Darbousier est intercommunal, Pointe-à-Pitre et les Abymes, et compte 5 373 habitants en 2017 : Chemin neuf-Carénage-Darbousier-Fond Laugier-Blanchard ;
- Le caractère historique du quartier constitue un enjeu de préservation et un enjeu identitaire et culturel fort. L'activité portuaire pointoise y est également structurante ;
- L'habitat collectif est minoritaire (36% de logements collectifs). Les locataires sont légèrement majoritaires (58%) et le parc social est relativement élevé (27%) ; La majorité de la population du quartier est en situation de très forte précarité (44% de chômage) ; La population se compose en majorité d'isolés (56%) et compte de nombreuses familles monoparentales (21%).
- **Équipements agréés « Animation de la vie sociale » et autres sur le QPV Chemin Neuf – Carénage :**
 - Centre social AC Darbousier (0590 89 56 58) ;
 - Centre social et sportif Lacroix pour les secteurs abymiens (Blanchard...) ;
 - Mémorial ACTES ; Maison de la citoyenneté de la ville de Pointe-à-Pitre.

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Fond Laugier / Chemin Neuf / Darbousier Louisy Matthieu	<ul style="list-style-type: none">▪ Permettre le renouvellement du quartier dans son ensemble pour redonner une image d'entrée de ville attractive ; Mettre en valeur les éléments identitaires du patrimoine et les intégrer dans une réflexion d'aménagement d'ensemble ; Assurer la mutation de Zamia Carénage en un quartier ouvert et sécurisé avec une gestion de proximité renforcée ;▪ Améliorer le rayonnement culturel du secteur par l'avancée des espaces publics à caractère culturel dans la ville ; en lien avec le Mémorial ACTES ;▪ Favoriser l'animation urbaine des rues principales (Rue Raspail) jusqu'au rond-point de Blanchard ; Accompagner le projet éducatif territorial dans le cadre du déploiement de la « Cité éducative », à partir de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et du centre social ;▪ Appuyer l'animation de la vie sociale en prenant appui sur la dynamique du projet social du centre social ACD pet sur le fort dynamisme des associations de proximité (Tiers-lieu...) ;▪ Mettre en œuvre des actions de prévention santé pour les publics vulnérables et notamment des actions de prévention des conduites addictives▪ Améliorer le cadre de vie
Carénage / Blanchard	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner les acteurs locaux et les habitants pour conforter l'impact de la Cité éducative au bénéfice de l'ensemble des publics cibles : enfants, jeunes et parents, dans leur proximité ;▪ Développer l'animation de la vie sociale à partir des deux centres sociaux du secteur.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- **Dynamiser un projet global pour ce quartier (social, éducatif, économique, culturel, urbain, prévention...) en veillant à l'articulation forte autour des projets sociaux agréés des deux centres sociaux (CAF/Villes), des programmes d'actions thématiques la Cité éducative, des actions thématiques de qualité des associations (santé, Tiers-lieu pour l'insertion sociale et professionnelle).**

FICHE REPERE QPV RAIZET ET QPV COUR CHARNEAU-RAIZET

Quartiers Raizet-Cour Charneau

CONTEXTE DU QUARTIER QPV

QUARTIERS DU PRU DES ABYMES (RUZAB) EN GRANDE PROXIMITÉ AVEC LE RENOUVELLEMENT RUCAP EN COURS

- Les QPV Raizet et Cour Charneau-Raizet sont situés aux Abymes.
- Le QPV Raizet compte 2 350 habitants, et le QPV Cour Charneau-Raizet 2 680 habitants (population légale 2017).
- Le QPV Cour Charneau-Raizet est composé en partie de résidences HLM SIG (partiellement privatisées) et en partie de cours traditionnelles d'habitat auto-construit – entre lesquelles se situe une copropriété privée dégradée ; Il comprend aussi les deux résidences SIG Raizet : Les Carbets et Les Esses ;
- La RHI dénommé « Capou-Ferrand » est entièrement inclus dans le QPV Cour Charneau-Raizet et comprend : Capou-ferrand, les Cours Tony, Ferrand et Montella, et la résidence les Hibiscus.
- **Équipements agréés « Animation de la vie sociale » et autres sur les QPV Raizet et Cour Charneau-Raizet :**
 - Centre social et culturel Emmanuel Albon (0590 201088) ;
 - EVS Association Parents Enfants (AEP) (0590 210049) ;
 - EVS Association La Puce à l'oreille (0690 761801)
 - La Maison du droit de la Ville des Abymes ;
 - La Police municipale et la mairie de secteur ;
 - L'Espace Régionale du Raizet, de la Région Guadeloupe ;
 - La cité des métiers de la Guadeloupe (Espace d'information et de conseil sur les métiers et la vie professionnelle.)

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Le Raizet	<ul style="list-style-type: none">▪ Pérenniser les aménagements urbains et du cadre de vie apportés par le PRU-RUZAB en accompagnant, avec la ville, la mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité renforcée et participative qui prend appui sur les interventions qualifiées des structures de l'IAE (ACI, entreprise d'insertion) ;▪ Accompagner la mise en œuvre d'un projet global pour l'animation de la vie sociale porté notamment par le Centre social et culturel municipal Emmanuel Albon, de manière complémentaire avec les interventions des associations labellisées EVS, et les interventions du riche tissu associatif de proximité qui couvrent plusieurs axes thématiques : santé, seniors, cadre de vie, culture, éducation, insertion professionnelle... ;▪ Conforter la qualification des associations locales et Accompagner le déploiement de leurs projets en lien avec le centre social et les services de la ville ;▪ Appuyer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans une démarche d'aller-vers.
Cour Capou-Ferrand	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre en œuvre l'accompagnement et l'animation de la vie sociale de ce secteur en appuyant les actions du centre social et des EVS et en initiant de nouvelles actions et interventions adaptées aux besoins des populations

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- **Accompagner un projet global d'animation de la vie sociale à l'échelle du grand Raizet, en veillant à l'articulation complémentaire de tous les intervenants avec les acteurs locaux associatifs et économiques.**

FICHE REPERE QPV MORTENOL

Quartiers Mortenol- Georges Roux-Vatable

CONTEXTE DU QUARTIER QPV

- Le QPV compte 1 505 habitants en 2016. La population du QPV compte parmi les plus vieillissantes du territoire et est en fort déclin (avec une perte de 29,4% des habitants entre 1999 et 2016, malgré une augmentation d'environ 300 habitants entre 2011 et 2016).
- Des indicateurs socio-économiques parmi les plus défavorables de Cap Excellence : 47% de chômage (le taux le plus important de l'agglomération où le taux moyen est de 39,7%). Un taux de scolarisation faible à 47% ; 51% de la population sans diplôme.
- Une part importante de familles monoparentales et une majorité de personnes isolées.
- Un fort sentiment d'abandon des habitants qui veulent plus de liens directs avec le bailleur social SIG.
- **Équipements agréés « Animation de la vie sociale » sur le QPV Mortenol :**
 - C'est le futur centre social Cœur d'agglomération qui devra couvrir ce secteur ;
 - L'Espace de vie sociale est porté par l'association VAM : Viv Ansanm a Mowtenol (0590 220617)

LES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER PAR SOUS-SECTEUR

Sous-secteurs	Priorités et objectifs des sous-secteurs
Cité Mortenol	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner la mise en œuvre d'un projet global pour l'animation de la vie sociale porté notamment par le futur Centre social Cœur d'agglomération de manière complémentaire avec les interventions de l'association VAM labellisée EVS, et les interventions des autres associations de proximité qui couvrent des axes thématiques tels : seniors, cadre de vie, sport, insertion professionnelle... ;▪ Appuyer les interventions du bailleur social pour améliorer la gestion urbaine de proximité de manière participative avec les habitants et les associations de locataires ;▪ Améliorer le cadre de vie et l'aménagement des espaces de proximité de la Cité ;▪ Accompagner les habitants pour renforcer l'accès aux pratiques sportives et aux équipements culturels du territoire ;▪ Accompagner les habitants dans des modes de fonctionnement confortant des pratiques inter-quartiers Prendre appui sur les structures du quartier pour améliorer les interventions en matière d'accompagnement des publics jeunes vers leur insertion sociale et professionnelle.
Georges Roux	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer l'action portée vers les habitants dans les structures labellisées Centre Social et Espace de Vie Sociale ;▪ Favoriser l'expression des besoins sociaux des résidents et casser l'isolement en permettant l'accès aux équipements et actions des quartiers limitrophes et de la ville.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE PROJET DE QUARTIER

- Conforter l'inscription de ce secteur dans un projet territorial plus large pour l'animation de la vie sociale en prenant appui sur les acteurs de proximité et en renforçant les démarches d'aller-vers pour casser l'isolement et l'enclavement des populations locales.

LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE : QVA FICHES REPERES

Les opérateurs qui souhaitent présenter des projets pour les quartiers QVA doivent impérativement rencontrer le chef de projet communal concerné. La commune étant le premier référent pour les QVA. Une attention particulière pour les quartiers – QVA- de Boisripeaux aux Abymes, et de Moudong à Baie-Mahault.

Repris dans le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, les Quartiers de Veille Active sont les suivants:

- Baie-Mahault : Centre Bourg, Fond Richer, Moudong, Bragelogne, Calvaire
- Pointe-à-Pitre : Centre ville
- Aux Abymes : Centre-bourg, Boisripeaux, Nerée - Bazin & Bourg, Dugazon - Petit-Perou, Caduc

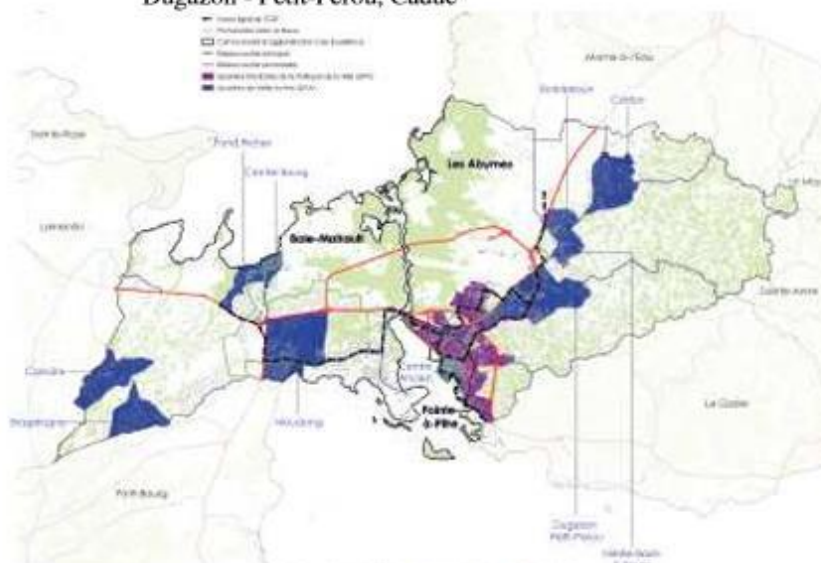


Figure : Les dix Quartiers de Veille Active
(Source : URBS 2016)

Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain (NPNRU) de CAP EXCELLENCE
Version approuvée par le conseil d'administration de l'ANRU du 16/07/2015 et actualisée au 18/01/2018

FICHE REPERE POUR LES QVA DE LA VILLE DES ABYMES

Boiripeaux-Nérée/Bazin-Abymes Bourg-Dugazon/Petit Pérou-Caduc

CONTEXTE DES QVA DES ABYMES

- Les 5 QVA des Abymes sont des quartiers localisés en zones péri-urbaines et rurales.
- Par la politique de développement social et d'actions citoyennes, la majorité des QVA font déjà l'objet d'interventions et d'accompagnements par un centre social agréé dans la convention territoriale globale (CTG) ville-CAF. Elle s'intègre dans un projet de territoire global qui concerne tant les QPV que les QVA, et qui a été mis en place après la concertation des acteurs locaux.
- L'animation de la vie sociale dans les QVA est mise en œuvre à partir d'une répartition par zone d'influence ; la ville dispose d'un centre de ressources pour la vie associative.

LES PRIORITÉS POUR CES SECTEURS EN QVA

QVA	Objectifs prioritaires par quartier pour 2024
DUGAZON	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'accompagnement des associations pour une offre de projet plus cohérent- Améliorer le cadre de vie et les services- Favoriser l'attractivité du territoire
PETIT-PEROU	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer les services et équipements publics- Favoriser l'inclusion des personnes âgées- Redynamiser la vie associative et accompagner les porteurs de projet
NEREE-BAZIN-BOURG	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'attractivité en termes d'habitat- Poursuivre le projet de rénovation de l'habitat insalubre (RHI).- Améliorer le cadre de vie- Prévenir la délinquance- Favoriser l'accès aux droits et favoriser l'insertion des jeunes- Renforcer l'accompagnement et le soutien à la parentalité
BOISRIPEAUX	<ul style="list-style-type: none">- Redynamiser et créer de l'attractivité sur ce territoire- Prévention de la délinquance- Renforcer l'attractivité du quartier- Renforcer l'accompagnement des associations et des porteurs de projets- Favoriser le développement économique- Favoriser l'insertion des jeunes
CADUC	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les services et équipements publics notamment sportifs et culturels- Dynamiser la vie associative et la création d'un espace de vie sociale- Lutter contre la précarité des personnes âgées notamment en matière de l'habitat- Favoriser l'émergence d'une vie associative

L'accent sera mis sur les projets qui associent les habitants du quartier, les actions nouvelles et les initiatives populaires.

➤ ÉQUIPEMENTS AGRÉÉS « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » SUR LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE ABYMES :

- Centres sociaux labellisés :
 - Centre Social René Elie de Chazeau - 05 90 20 42 52 - ifostin@ville-des-abymes.fr
 - Centre Social Petit-Pérou - 05 90 93 60 60 - ffahnan@ville-des-abymes.fr
 - Centre social de la MJC du Bourg - 05 90 20 31 54 - mjcabymes@wanadoo.fr;
- Espaces de vie sociale :
 - Association Lakou Bosco - 05 90 46 78 81 - art.lakoubosco@gmail.com

FICHE REPERE POUR LES QVA DE LA DE BAIE-MAHAULT

Moudong-Le Bourg-Fond Rcher-Bragelogne-Calvaire

CONTEXTE DES QVA DE BAIE-MAHAULT

- La ville de Baie-Mahault compte uniquement des QVA au nombre de 5. Ils sont dotés d'équipements municipaux de proximité et de personnels, pour l'accompagnement des populations, l'animation de la vie associative et la mise en œuvre d'actions thématiques répondant aux besoins repérés.
- La ville a un taux de chômage de 19,3 %, et une population vieillissante (17,7% de +60 ans).
- La ville est bien dotée en équipements de proximité : 10 maisons de quartier ; 1 maison de la parentalité ; 1 centre de ressources jeunesse.
- La ville sollicite les associations (plus de 300 à l'échelle communale) pour répondre à l'appel à projets du contrat de ville à partir d'une approche des besoins des QVA.
- La ville a signé une CTG avec la CAF pour : améliorer l'accès aux droits et lutter contre les inégalités sociales ; animer la vie sociale et proposer des services aux familles ; répondre aux besoins des jeunes...

Pour la programmation du Contrat de ville 2024, il s'agit d'accompagner les porteurs de projets pour des actions pour chaque QVA, via des nouveaux projets et un partenariat efficace avec les associations.

LES PRIORITÉS POUR CES SECTEURS EN QVA

QVA	Objectifs prioritaires par quartier pour 2024
Le Bourg	Jeunesse et accès aux droits
	Redynamisée la vie associative et accompagner les porteurs de projets
	Développer l'éducation à la citoyenneté
	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
Calvaire/Bragelogne	Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi
	Structurer l'animation sociale et développer la vie associative
	Lancer la réflexion sur la création d'un centre social sur ce secteur
Moudong	Favoriser la création et la mise en place des projets participants à l'amélioration du cadre de vie
	Renforcer les moyens et l'action du centre social
	Permettre l'accès aux droits des plus précaires
	Conforter l'insertion des jeunes en difficulté
	Mobiliser les jeunes
Fond Richer	Mobiliser les familles peu investies dans la vie locale
	Redynamiser la vie associative et identifier les besoins de la jeunesse
	Réfléchir à la création d'un centre social

➤ ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ VILLE ET ÉQUIPEMENTS AGRÉÉS « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » SUR LES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE DE LA VILLE DE BAIE-MAHAULT :

- Centre social labellisé :**
 - Centre Social Moudong - 0590 99 23 36 - Mdq.moudong@baiemahault.fr
- Maisons de quartier municipales :**
 - Maison de quartier de la Retraite - 0590 94 38 26 - mdq.laretraite@baiemahault.fr;
 - Maison de quartier du bourg - 0590 41 59 80 - mdq.lebourg@baiemahault.fr;
 - Maison de quartier de Calvaire - 0590 95 10 13 - mdq.calvaire@baiemahault.fr;
 - Maison de quartier de Fond Richer - 0590 80 94 81- mdq.fondricher@baiemahault.fr;

FICHE REPERE POUR LE QVA DE LA VILLE DE POINTE A PITRE

Quartier Centre ancien de la ville

CONTEXTE DU QVA DE POINTE-À-PITRE

Le QVA de la ville de Pointe-à-Pitre est l'hyper - centre ancien de la ville.
C'est aussi le cœur commercial de la ville.

LES PRIORITÉS POUR CE SECTEUR EN QVA

S'agissant de la programmation du Contrat de ville 2024, il s'agira d'accompagner les porteurs de projets sur les thématiques suivantes :

THEMATIQUE	ENJEUX
CADRE DE VIE	Améliorer le cadre de vie et l'environnement

THEMATIQUE	ENJEUX
CITOYENNETE	Développer l'éducation à la citoyenneté

THEMATIQUE	ENJEUX
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Conforter l'animation commerciale et la création d'activités attractives

THEMATIQUE	ENJEUX
COHÉSION SOCIALE	Lutter contre l'isolement des séniors

➤ **ÉQUIPEMENT REFERENT EN MATIERE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE POUR LE CENTRE ANCIEN DE POINTE-A-PITRE :**

- Centre Social LAPWENT - 06 90 49 86 03 - directeur.cslapwent@asso-accors.org